Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303191-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondisseme

Délibération n°2023 03 19

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : Affectation anticipée des résultats – Budget principal

Au vu de ces données et dans la perspective du projet de budget pour 2023, l'affectation du résultat serait la suivante :

Budget Principal	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	300 705,06 €	Excédent reporté (001)	0,00 €
Dépenses investissement	2 831 987,68 €	Recettes investissement	3 435 458,43 €
TOTAL	3 132 692,74 €	TOTAL	3 435 458,43 €
I-Résultat d'investissement	**302 765,69 €**	(à reprendre au compte budgétaire 001)	
Restes à Réaliser			
Dépenses	116 942,18 €	Recettes	0,00 €
II- Soldes Restes à réaliser	-116 942,18 €		
III-Besoin de financement (Cumul I et II)	0,00 €		

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303191-DE

Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	0,00 €	Excédent reporté (002)	1 688 898,39 €
Dépenses fonctionnement	4 495 533,60 €	Recettes fonctionnement	4 726 717,32 €
TOTAL	4 495 533,60 €	TOTAL	6 415 615,71 €
IV-Résultat à affecter	**1 920 082,11 €**	(c/110+12)	
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III)	**250 000,00 €**	A prévoir établir titre au 1068	
En Fonctionnement (IV-III)	**1 670 082,11 €**	A reprendre au compte budgétaire 002	

Compte tenu d'un résultat de fonctionnement de 1 920 082,11 € à affecter, compte tenu des besoins de la section d'investissement, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation anticipée des résultats suivants :

- 250 000,00 € en section d'investissement au compte 1068 du BP 2023
- 1 670 082,11 € en section de fonctionnement au compte 002 du BP 2023

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 201

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des OM de la région Montluçonnaise

Considérant la notification des bases prévisionnelles de TEOM transmise par le Direction des Finances publiques, s'élevant à 2 035 890 €

Considérant le **produit attendu** transmis par le SICTOM de la Région Montluçonnaise, pour les 7 communes concernées, d'un montant de 265 191€

En reprenant les bases prévisionnelles 2023 et le produit attendu par le SICTOM, le taux de fiscalité pour 2023 est égal à 13,03%

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du SICTOM de la Région Montluçonnaise, à hauteur de 13,03% sur une base prévisionnelle de 2 035 890 €.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230321-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : Vote des taux/produits de la fiscalité locale 2023

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 (LF 2020) a instauré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression, amorcée par la loi de finances pour 2018, s'est étalée progressivement, jusqu'à 2023 :

- Pour les 80% des foyers les plus modestes, la baisse de la taxe d'habitation a été portée à 30% en 2018, 65% en 2019 pour une suppression complète en 2020.
- Pour les 20% des foyers restants, les mêmes baisses successives se sont étalées de 2021 à 2023.

En 2021 et 2022, le pouvoir de taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires avait été suspendu.

En 2023, le pouvoir de taux sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires est rétabli, le taux de base fixé pour 2023 est donc le même taux qu'en 2020 soit 9,54%

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230321-BF

Le conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et vote le montant prévisionnel de produits de la fiscalité à 1 295 683 € tel que détaillé ci-dessous :

Bases prévisionnelles		Taux %	Produits en €
Taxe d'habitation Bases hors résidences principales et locaux vacants	3 658 000 €	9,54 %	348 974 €
Taxe Foncière Bâti	10 725 000 €	1,85 %	198 413 €
Taxe Foncière Non Bâti	2 473 000 €	6,68 %	165 196 €
CFE	2 380 000 €	24,50 %	583 100 €
Total	**19 236 000 €**		**1 295 683 €**

Pour information, la fraction de TVA, compensant le produit de Taxe d'habitation sur les résidences principales, a été notifiée au titre de 2023 pour un montant de 1 124 967€.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230322-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 22

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : Taxe GEMAPI

La collectivité est appelée à voter le produit attendu au vu de l'appel à cotisation justifié des syndicats. Ce produit est réparti sur l'intégralité du territoire de la Communauté de communes. Les taux sont calculés par la DDFIP en fonction :

- du produit attendu
- du nombre d'habitants du territoire
- des bases prévisionnelles

La Communauté de communes Berry Grand Sud, adhère à ce jour à plusieurs syndicats pour la compétence GEMAPI :

- SIRAH de l'Arnon : Ardenais, Beddes, Châteaumeillant, Culan, Ids Saint Roch, Ineuil, Le Châtelet, Loye sur Arnon, Maisonnais, Morlac, Préveranges, Reigny, Rezay, Saint Jeanvrin, Saint Maur, Saint Pierre les Bois, Saint Saturnin, Sidiailles, St Christophe le Chaudry, St Hilaire en Lignières, Touchay, Vesdun.
- Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de la Théols : St Hilaire en Lignières
- Montluçon Communauté (Contrat Territorial du Cher sur le Bassin Montluçonnais) : Epineuil le Fleuriel et Saint-Vitte.
- Canal de Berry : Ainay le Vieil, Epineuil le Fleuriel et La Perche

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230322-DE

Pour 2022 le produit attendu serait de **52 946,07 €** (SIRAH 42 336,30 €, SMAB de la Théols 1 102,47 €, Canal de Berry 2023 : 1 307,00 €, EPL pour le contrat territorial du Cher sur le bassin Montluçonnais 8 015,00 € + 178,3 €).

Considérant la délibération N° 2020 09 64 du Conseil communautaire Berry Grand Sud instaurant la taxe GEMAPI,
Considérant les demandes des syndicats,
le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le montant attendu pour la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2023 à inscrire au compte 7318, soit un montant de 52 946,07 €.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 79 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230323-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : Tarifs des services de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs tels qu'indiqués dans l'annexe.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud du Cher

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230324-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2023 03 24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Subvention d'équilibre 2023 au budget annexe du contrat culturel

Afin d'équilibrer le budget annexe du contrat culturel du territoire, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de verser depuis le budget principal une subvention d'équilibre d'un montant maximal de 128 000 €, montant qui sera imputé sur le compte « 657363 Établissement public à caractère administratif ».

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230325-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Subvention d'équilibre 2023 au budget annexe de l'office de tourisme

Afin d'équilibrer le budget annexe de l'Office de Tourisme, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de verser depuis le budget principal une subvention d'équilibre d'un montant de 57 000 €, somme qui sera imputée sur le compte « 657363 Établissement public à caractère administratif ».

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Subvention à l'Association Les Barbouillauds

Le renouvellement par l'assemblée de la convention d'objectifs passée avec l'association Les Barbouillauds étant actée, selon les modalités de l'article 4.1 il est prévu l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € dans les conditions suivantes « *La Communauté de Communes, pour l'année 2023, contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 100 000 €,* ***duquel sera déduit le montant de la prestation de la Convention Territoriale Globale attribuée par la Caisse d'Allocation Familiale au gestionnaire au titre de 2022 (année pour laquelle la CDC a déjà versé la totalité de la subvention de 100 000 €) et 2023,*** *sur l'ensemble de l'exécution de la convention. Par ailleurs, le montant définitif versé par la communauté de communes pourra être modulé à la baisse en fonction de l'analyse des comptes de résultat de l'association afin d'être au plus près de ses besoins réel* ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230326-DE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de verser une aide maximale de 100 000 € au titre de l'année 2023 à l'association gestionnaire des micro-crèches de Préveranges et Culan, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs 2023 et notamment de son article 4.1.
De ce montant maximal de 100 000 € seront déduits les versements effectués par la CAF directement au gestionnaire pour les prestations CTG de 2022 et 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230327-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget principal 2023

Préalablement et afin d'assouplir la gestion au quotidien, le conseil communautaire a été informé de l'existence du dispositif de fongibilité des crédits qui consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Il a été proposé d'autoriser le Président à procéder aux virements de crédits entre chapitre dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Comptes	Budget Principal communauté de communes Berry Grand Sud Section de fonctionnement	Réalisé 2022	Budget Prévisionnel 2023
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €
011	Charges à caractère général	403 315,49 €	465 173,69 €
012	Charges de personnels et frais assimiles	649 020,67 €	746 816,11 €
014	Atténuations de produits	1 974 025,00 €	1 991 986,00 €
65	Autres charges de gestion courante	528 671,13 €	492 632,23 €
66	Charges financières	33 302,34 €	31 338,56 €
67	Charges exceptionnelles	- €	121 559,34 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	245 573,55 €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
023	Virement a la section d'investissement	- €	1 949 343,48 €
042	Ope. D'ordre de transferts entre sections	661 625,42 €	696 607,53 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**4 495 533,60 €**	**6 495 456,94 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230327-BF

002	Excédents antérieurs reportes	1 6[illegible]	[illegible]
013	Atténuation de charges	[illegible]	28 500,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	[illegible]	[illegible]
731	Fiscalité locale	1 864 780,00 €	1 810 283,76 €
73	Impôts et taxes	1 235 593,00 €	1 445 874,00 €
74	Dotations subventions et participations	810 047,83 €	743 405,67 €
75	Autres produits de gestion courante	73 945,32 €	75 476,95 €
77	Produits exceptionnels	126 499,34 €	- €
042	Ope. D'ordre de transferts entre sections	539 224,79 €	684 034,45 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 415 615,71 €**	**6 495 456,94€**
	Excédent ou déficit	**1 920 082,11 €**	**- €**

Comptes	SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	RAR 2022	Dépenses ou crédits nouveaux 2023	Total BP 2023
001	Déficit d'investissement reporté	300 705,06 €	- €	- €	- €
20	Immobilisation incorporelles	- €	- €	77 565,00 €	77 565,00 €
204	Subventions d'équipements versées (sauf opération)	365 401,00 €	48 219,34 €	80 000,00 €	128 219,34 €
21	Immobilisations corporelles	70 059,24 €	30 345,01 €	217 202,06 €	247 547,07 €
23	Immobilisations en cours (sauf opération)	64 168,93 €	38 377,83 €	3 214 731,32 €	3 253 109,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	152 867,55 €	- €	147 953,10 €	147 953,10 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	539 224,79 €	- €	684 034,45 €	684 034,45 €
041	Opérations patrimoniales	1 640 266,17 €	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 132 692,74 €**	**116 942,18 €**	**4 421 485,93€**	**4 538 428,11 €**
001	Excédent d'Investissement reporté	- €	- €	302 765,69€	302 765,69€
13	Subvention d'investissement	559 369,58 €	- €	1 194 711,41 €	1 194 711,41 €
204	Subventions d'équipements versées	33 666,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	540 530,59 €	- €	395 000,00 €	395 000,00 €
024	Produits des cessions	- €	- €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	- €	1 949 343,48 €	1 949 343,48 €
040	Ope. d'ordre de transferts entre sections	661 625,42 €	- €	696 607,53 €	696 607,53 €
041	Opérations patrimoniales	1 640 266,17 €	- €	- €	- €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**3 435 458,43 €**	**- €**	**4 538 428,11 €**	**4 538 428,11 €**
	Excédent ou déficit	**302 765,69 €**	**- 116 942,18 €**	**116 942,18 €**	**- €**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget 2023, tel que proposé et autorise le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 5% des dépenses réelles sur la section de fonctionnement et 5% sur la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303281-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondisse

Délibération n°2023 03 28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget SPANC – Affectation anticipée des résultats

L'affectation des résultats découle des calculs suivants :

Budget Annexe SPANC	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	0,00 €	Excédent reporté (001)	498,97 €
Dépenses investissement 2022	- €	Recettes investissement 2022	- €
TOTAL	- €	**TOTAL**	498,97 €
I-Résultat d'investissement (à reprendre au compte budgétaire 001)	**498,97 €**		
Restes à Réaliser			
Dépenses	- €	Recettes	- €
II- Soldes Restes à réaliser	- €		
III-Besoin de financement (Cumul I et II)	- €		

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303281-DE

Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	0,00 €	Excédent reporté (002)	6 106,26 €
Dépenses fonctionnement	46 645,88 €	Recettes fonctionnement	43 708,50 €
TOTAL	**46 645,88 €**	**TOTAL**	**49 814,76 €**
IV-Résultat à affecter	**3 168,88 €**		
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III) A prévoir établir titre au 1068	- €		
En Fonctionnement (IV-III) A reprendre au compte budgétaire 002 compte de bilan 110	**3 168,88 €**		

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de l'affectation anticipée des résultats de 2022, soit 3 168,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif annexe SPANC 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230329-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 29

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget SPANC 2023

Le Conseil communautaire a été invité à se prononcer sur le budget primitif annexe 2023 SPANC, par chapitre tel que présenté ci-dessous.

Comptes		Réalisé Budget 2022	Budget prévisionnel 2023
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	43 708,50 €	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	500,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	600,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 937,38 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**46 645,88 €**	**46 100,00 €**
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services du domaine et ventes divers	43 708,50 €	42 931,12 €
002	Excédents antérieurs reportés	6 106,26 €	3 168,88 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**49 814,76 €**	**46 100,00 €**
	DEFICIT OU EXCEDENT	**3 168,88 €**	**0,00 €**

Comptes	***SECTION D'INVESTISSEMENT***	Réalisé 2022	BP 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
21	**Immobilisation corporelles**	0,00 €	498,97 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**498,97 €**
	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	**Excédent d'Investissement reporté**	498,97 €	498,97 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**498,97 €**	**498,97 €**
	DEFICIT OU EXCEDENT	**498,97 €**	**0,00 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230329-BF

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget 2023 du SPANC tel que proposé et autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles sur la section de fonctionnement et 7,5% sur la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303301-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondisseme

Délibération n°2023 03 30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget Tourisme – Affectation anticipée des résultats

L'affectation des résultats pour le Budget annexe de l'Office de Tourisme découle des calculs suivants :

Budget Annexe Office de Tourisme	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	0,00 €	Excédent reporté (001)	1 444,89 €
Dépenses investissement	41 237,90 €	Recettes investissement	32 619,46 €
TOTAL	41 237,90 €	TOTAL	34 064,35 €
I-Résultat d'investissement	**-7 173,55 €**	(à reprendre au compte budgétaire 001)	
	Restes à Réaliser		
Dépenses	12 000,00 €	Recettes	17 181,11 €
II- Soldes Restes à réaliser	**5 181,11 €**		
III-Besoin de financement	**-1 992,44 €**		
(Cumul I et II)			

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303301-DE

Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	0,00 €	Excédent reporté (002)	16 835,66 €
Dépenses fonctionnement	113 079,15 €	Recettes fonctionnement	143 561,50 €
TOTAL	113 079 ,15 €	TOTAL	160 397,16 €
IV-Résultat à affecter	**47 318,01 €**	(c/110+12)	
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III)	**2 000,00 €**	A prévoir établir titre au 1068	
En Fonctionnement (IV-III)	**45 318,01 €**	A reprendre au compte budgétaire 002	

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter de façon anticipée le résultat de fonctionnement du budget annexe de l'Office de Tourisme de 47 318,01 € comme suit :
- 2 000,00 € en investissement au compte 1068 du BP 2023
- 45 318,01 € au compte 002 du BP 2023 recettes de fonctionnement.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230331-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2023 03 31

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget Tourisme 2023

Le Conseil communautaire a été invité à se prononcer sur le budget primitif annexe 2023 de l'Office de Tourisme, par chapitre tel que présenté ci-dessous.

Comptes	BP 2023 Office de Tourisme	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €
011	Charges à caractère général	20 484,95 €	31 786,44 €
012	Charges de personnels et frais assimiles	79 673,62 €	85 222,32 €
65	Autres charges de gestion courante	5 948,13 €	9 015,00 €
014	Atténuation de produits	2 645,09 €	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	18 192,31 €
042	Ope. D'ordre de transferts entre sections	4 327,36 €	6 233,48 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**113 079,15 €**	**153 449,55€**
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	**8 460,60 €**	8 000,00 €
731	Fiscalité locale	**29 959,75 €**	30 000,00 €
74	Dotations subventions et participations	**103 571,61 €**	68 562,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042	Ope. D'ordre de transferts entre sections	**1 569,54 €**	**1 569,54 €**
002	Excédents antérieurs reportés	**16 835,66 €**	**45 318,01 €**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**160 397,16 €**	**153 449,55 €**
	DEFICIT OU EXCEDENT	**47 318,01 €**	**0,00 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230331-DE

Comptes	BP 2023 Office de Tourisme *SECTION D'INVESTISSEMENT*	Réalisé 2022	*RAR 2022*	*Dépenses/ Recettes nouvelles 2023*	*Total Budget Prévisionnel 2023*
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	7 173,55 €	7 173,55 €
204	Subventions d'équipements versées (sauf opération)	0,00 €	12 000,00 €	13 300,00 €	25 300,00 €
21	Immobilisation corporelles	27 221,19 €	0,00 €	10 563,81 €	10 563,81 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 569,54 €	0,00 €	1 569,54 €	1 569,54 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	12 447,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 237,90 €	12 000,00 €	32 606,90€	44 606,90 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'Investissement reporté	1 444,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 186,91 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
13	Subvention d'investissement	7 658,02 €	17 181,11 €	0,00 €	17 181,11 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	18 192,31 €	18 192,31 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 327,36 €	0,00 €	6 233,48 €	6 233,48 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	12 447,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 064,35 €	17 181,11 €	27 425,79 €	44 606,90 €
	DEFICIT OU EXCEDENT	-7 173,55 €	5 181,11 €	-5 181,11 €	0,00 €

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget de l'office de tourisme tel que proposé et autorise le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles sur la section de fonctionnement et 7,5% sur la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303321-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondisseme

Délibération n°2023 03 32

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget Culture – Affectation anticipée des résultats

L'affectation des résultats découle des calculs suivants :

Budget Annexe Culture	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	0,00 €	Excédent reporté (001)	5 384,00 €
Dépenses investissement	3 835,40 €	Recettes investissement	7 247,30 €
TOTAL	3 835,40 €	TOTAL	12 631,30 €
I-Résultat d'investissement	**8 795,90 €**	(à reprendre au compte budgétaire 001)	
	Restes à Réaliser		
Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
II- Soldes Restes à réaliser	0,00 €		
III-Besoin de financement	0,00 €		
(Cumul I et II)			

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-202303321-DE

Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	12 201,36 €	Excédent reporté (002)	0,00 €
Dépenses fonctionnement	171 251,84 €	Recettes fonctionnement	195 533,36 €
TOTAL	183 453,20 €	TOTAL	195 533,36 €
IV-Résultat à affecter	**12 080,16 €**	(c/110+12)	
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III)	**0,00 €**	A prévoir établir titre au 1068	
En Fonctionnement (IV-III)	**12 080,16 €**	A reprendre au compte budgétaire 002 compte de bilan 110	

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reprendre de façon anticipée l'excédent de fonctionnement 2022 de 12 080,16 € en totalité au compte 002 de la seule section de fonctionnement du budget annexe Contrat Culturel 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230333-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget Culture 2023

Le Conseil communautaire a été invité à se prononcer sur le budget primitif annexe 2023 du contrat culturel, par chapitre tel que présenté ci-dessous.

Comptes		Réalisé Budget 2022	Budget prévisionnel 2023
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002	Déficit de fonctionnement reporté	12 201,36 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	65 421,33 €	94 093,19 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	78 496,99 €	86 142,18 €
65	Autres charges de gestion courante	18 009,52 €	13 920,00 €
67	charges exceptionnelles	2 168,53 €	57,30 €
042	Ope. D'ordre de transferts entre sections	7 155,47 €	7 716,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**183 453,20 €**	**201 928,67 €**
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes divers	4 688,85 €	1 807,00 €
74	Dotations subventions et participations	184 396,48 €	182 019,51 €
75	Autres produits de gestion courante	3 972,41 €	3 546,00 €
042	Ope. D'ordre de transferts entre sections	2 475,62 €	2 476,00 €
002	Excédents antérieurs reportés	0,00 €	12 080,16 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**195 533,36 €**	**201 928,67 €**
	DEFICIT OU EXCEDENT	**12 080,16 €**	**0,00 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230333-BF

Comptes	SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	RAR 2022	2023	BP 2023
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	Immobilisation incorporelles	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	559,78 €	0,00 €	14 035,90 €	14 035,90 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 475,62 €	0,00 €	2 476,00 €	2 476,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 835,40 €	0,00 €	16 511,90 €	16 511,90 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'Investissement reporté	5 384,00 €	0,00 €	8 795,90 €	8 795,90 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	91,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 155,47 €	0,00 €	7 716,00 €	7 716,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 631,30 €	0,00 €	16 511,90 €	16 511,90 €
	DEFICIT OU EXCEDENT	8 795,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget culture 2023 tel que proposé et autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles sur la section de fonctionnement et 7,5% sur la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230334-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 34

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)

Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Aménagement parking MORLAC

La commune de Morlac souhaite aménager un parking dans le bourg, route d'Ids St Roch, derrière la salle des fêtes. Le conseil municipal sollicite une aide au titre des fonds de concours.
Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**10 000.00 €**
Fonds propres	25 835.85 €
Coût total HT	35 835.85 €
Coût total TTC	43 003.02 €

L'instruction du dossier par les services à fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230334-DE

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à hauteur de 10 000 € à la commune de Morlac, dans le cadre des fonds de concours.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230335-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Modification statutaire – Nombre de Vice-Présidents

Considérant la délibération n°2020 07 44 du 17 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 7,
Considérant la délibération n°2023 02 01 du 15 février 2023 modifiant le nombre de Vice-Présidents, passant de 7 à 6,
Il convient de modifier l'article 7 des statuts, relatif au bureau communautaire précisant que le bureau est composé de 12 membres.
L'article 7 sera modifié ainsi :
« Le bureau est composé de 11 membres dont le président, les vice-présidents et des membres élus par le conseil communautaire en son sein, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.
Lors de chaque assemblée communautaire, le président rend compte des travaux du bureau ».

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la modification de statuts proposée.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230336-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2023 03 36

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Acquisition bâtiment pour la Maison d'Assistantes Maternelles d'Epineuil le Fleuriel

Lors du conseil communautaire du 15 février 2023, le conseil communautaire a décidé, dans le cadre de la création d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s à Epineuil, que le porteur du projet soit la Communauté de communes pour les travaux d'investissement, de solliciter le dé-conventionnement avec France Loire pour pouvoir acquérir un local à Epineuil le Fleuriel située 7 Le Clos du Moulin, et d'émettre un accord de principe pour l'acquisition de ce bâtiment.

Considérant la mise en vente par France Loire dans le Berry Républicain le 18 février 2023, du bâtiment mentionné ci-dessus,
Considérant la proposition de la Communauté de communes d'acquérir le bâtiment au prix de 80 000 €,
Considérant le délai de réception des offres pour l'acquisition du bâtiment terminé,
Considérant la décision de France Loire de nous vendre le bâtiment au prix proposé,
Et sous réserve des engagements des assistantes maternelles fondatrices du projet,
Afin d'anticiper les modalités de poursuite de mise en œuvre de ce projet, il est proposé aux membres du conseil communautaire de délibérer pour autoriser la Communauté de communes à acheter ce bâtiment et proposer un plan de financement pour l'achat et les travaux.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230336-DE

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération 2023 02 16 du conseil communautaire en date du 15/02/2023,

Considérant le projet,

Considérant la proposition de France Loire,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée ZX 54 pour une superficie de 439 m², située 7 Le Clos du Moulin à Epineuil le Fleuriel, au prix de 80 000 €, hors frais notariés, d'autoriser le Président à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition par devant Maître Claire JUILLET, Notaire à St Germain du Puy.

Par ailleurs, le conseil communautaire :

- autorise le président à engager les travaux de mise aux normes et d'adaptation pour un coût estimatif de 36 000 € H.T.

- approuve également le plan de financement prévisionnel de ce projet de la manière suivante :

- **aide de la CAF sur l'achat et travaux dans la limite maximum de 80 % des dépenses à raison d'une aide de 12 200 € par place créée ;**
- **aide du conseil départemental ou autres partenaires publics**
- **autofinancement de la communauté de communes (hors frais notariés) : 20%**

- autorise le Président à solliciter la CAF et le conseil départemental pour l'obtention des subventions.

- autorise le Président à signer une convention avec la commune pour l'entretien courant du bâtiment et des abords et inscrit les crédits au budget primitif 2023.

Cet achat sera conditionné à la signature d'une promesse de bail entre les porteuses du projet et la communauté de communes.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230337-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2023 03 37

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Remboursement de frais pour l'hébergement des étudiants en service sanitaire

Considérant la demande de Mme Véronique GALPIN, responsable du Contrat Local de Santé, qui sollicite la Communauté de communes pour le financement de l'hébergement de étudiants en service sanitaire,
Considérant qu'en 2022, la Communauté de commune avait financé 1 000 € dans le cadre de cette opération,
Cette nouvelle phase concerne l'accueil de 44 étudiants : 4 d'entre eux sont en autonomie complète sur Lignières, 4 autres sont à Vesdun et les 36 restants sur St Amand pour des raisons pratiques de sécurité et économiques.
La participation de la Communauté de communes souhaitée correspond au règlement du gite La P'tite Maison en Berry pour 4 étudiants, soit 400 € et le gite Mallard pour 12 étudiants pour un montant de 650 €, soit un total de 1 050 €, sous forme de remboursement de frais au Pays Berry Saint-Amandois.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230337-DE

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer une convention avec le Pays Berry Saint-Amandois pour le remboursement des frais d'hébergement des étudiants, à hauteur de 1 050 €.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230339-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : Renouvellement de l'agrément Service Civique

Dans une démarche de volonté d'accueil de jeunes en service civique, afin de soutenir la formation, la jeunesse et l'engagement citoyen, la Communauté de Communes souhaite renouveler son agrément service civique auprès de l'agence national du Service Civique. Les volontaires en service civique peuvent intervenir dans plusieurs domaines d'action au service de tous : culture, sport, environnement, jeunesse.

La Communauté de communes avait un agrément depuis 2015, renouvelé une première fois en 2018 et valable jusqu'au 6 décembre 2021. Pour accueillir de nouveaux des jeunes en service civique au sein des différents services, il a été proposé de faire une demande de renouvellement d'agrément.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230339-DE

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président :
- à solliciter un agrément de trois ans auprès de l'agence du service civique et à demander son renouvellement au terme de celui-ci,
- à accueillir des jeunes en service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne,
- à participer financièrement à cet accueil en versant à chaque jeune, un soutien en nature ou en numéraire pour le montant mensuel minimum déterminé par la règlementation (111,35 à cette date), sous forme de remboursement de frais de transport ou de tickets restaurant.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230340-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 03 40

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à St Georges de Poisieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur)
Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIGOIS Fabrice (Préveranges), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil)
Absents : M./Mmes LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :

Mme CLUZEL BURON Catherine a donné pouvoir à Mme DAUMARD Florence
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
M. ROSSI Jacques a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. COMBAUD a donné pouvoir à M. GIRAUD Jean
M. PERROT Francis a donné pouvoir à Mme LEVACHER Fabienne
M. RENE Thierry a donné pouvoir à Mme PERROT Bernadette
M. ROUX Joachim a donné pouvoir à M. NAULEAU Nicolas

Mme Béatrice BEURDIN a été élue secrétaire

Nombre de votants : 40 Pour 40 Contre 0 Abstention 0

Objet : RIFSEEP

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu la loi n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230340-DE

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
Vu la circulaire DGCL/DGFP du 03/04/2017
Vu les arrêtés ministériels pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 :

Cadres d'emplois	Texte de référence
Filière administrative	
Attachés territoriaux	Arrêté du 3 juin 2015
Rédacteurs territoriaux	Arrêté du 19 mars 2015
Adjoints administratifs	Arrêté du 20 mai 2014
Filière technique	
Ingénieurs	Arrêté du 5 novembre 2021
Techniciens	Arrêté du 5 novembre 2021
Agent de maîtrise	Arrêté du 28 avril 2015
Adjoint technique	Arrêté du 28 avril 2015
Filière animation	
Animateurs	Arrêté du 19 mars 2015
Adjoints d'animation	Arrêté du 20 mai 2014
Filière culturelle	
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Arrêté du 14 mai 2018
Adjoints du patrimoine	Arrêté du 30 décembre 2016

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Sous réserve de l'avis du Comité Technique qui devrait se prononcer le 30 mars 2023,

Le Président informe que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.
Ce régime se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire annuel facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230340-DE

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

1) Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instaurée pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de :

- Catégorie A : Attachés, ingénieurs
- Catégorie B : Rédacteurs, animateurs, techniciens, assistants de conservation patrimoine et bibliothèques
- Catégorie C : Adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints d'animation, adjoints du patrimoine

La prime pourra être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires employé à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

2) Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de l'IFSEE et du CIA est composée d'un montant annuel modulable individuellement dans la limite de plafonds annuels précisés par arrêté ministériel.
Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230340-DE

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois - Fonctions *Exemples*	Plafonds indicatifs réglementaires IFSE	Plafonds indicatifs réglementaires
A	**Attachés**			
	Groupe 1	DGS	36 210	6 390
	Groupe 2	Chef de service avec encadrement	32 130	5 670
	Groupe 3	Chargé de mission, chef de service sans encadrement	25 500	4 500
A	**Ingénieurs**			
	Groupe 1	DGS	46 920	8 280
	Groupe 2	Chef de service avec encadrement	40 290	7 110
	Groupe 3	Chargé de mission, chef de service sans encadrement	36 000	6 350
B	**Rédacteurs** **Animateurs**			
	Groupe 1	Chef de service	17 480	2 380
	Groupe 2	Assistant – Adjoint au chef de service	16 015	2 185
	Groupe 3	Expertise	14 650	1 995
B	**Techniciens**			
	Groupe 1	Chef de service	19 660	2 680
	Groupe 2	Assistant - Adjoint au chef de service	18 580	2 535
	Groupe 3	Expertise	17 500	2 385
B	**Assistants conservation patrimoine et bibliothèques**			
	Groupe 1	Chef de service	16 720	2 280
	Groupe 2	Assistant - Adjoint au chef de service	14 960	2 040
C	**Adj administratif** **Adj technique** **Agent de maitrise** **Adj d'animation** **Adjoint du patrimoine**			
	Groupe 1	Chef d'équipe, fonction opérationnelle spécialisée	11 340	1 260
	Groupe 2	Agent d'accueil, fonction opérationnelle	10 800	1 200

3) Modulations individuelles

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet.

A. Part liée au niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions (IFSEE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau de technicité et d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.
Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.
Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230340-DE

- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent (il est possible de *ne pas tenir compte du paramètre ancienneté ou en limiter la portée, par exemple en fixant à x % la revalorisation maximale liée à l'ancienneté).*

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

Le montant individuel versé à l'agent est compris selon un coefficient pouvant varier entre 0 et 100% du montant maximal.
Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

Catégorie A : Emploi fonctionnel -DGS ; Chef de service avec encadrement ; Chargé de mission – Chef de service sans encadrement

- Implication dans le travail
- Qualité d'expression écrite et orale
- Respect des valeurs du service public
- Animer une équipe
- Conduire un projet
- Réactivité
- Relation avec les élus
- Conduire une réunion

Catégorie B : Chef de service ; Assistant – Adjoint au chef de service ; Expertise

- Rigueur
- Connaissances règlementaires
- Respect des valeurs du service public
- Organiser
- Faire suivre les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus
- Analyse et synthèse
- Adaptabilité
- Travailler en équipe

Catégorie C : Chef d'équipe - Fonction opérationnel spécialisée ; Agent d'accueil – Fonction opérationnelle

- Mettre en place un projet
- Assiduité
- Instruire les dossiers
- Relation avec la hiérarchie administrative
- Contrôler
- Faire des propositions

La part liée à la manière de servir sera versée mensuellement.

4) Modalités de retenue pour absence ou de suppression

Conformément au décret n° 2010-997 susvisé, en cas de congé de maladie ordinaire, de CITIS ou d'une maladie provenant de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230329-20230340-DE

pensions civiles et militaires : l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) suivront le sort du traitement.
Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ce complément sera maintenu intégralement.
En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise et du complément indemnitaire annuel sont suspendus.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :
-D'instaurer le RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1er avril 2023.
-D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel l'attribution pour chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis.
- et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Béatrice BEURDIN

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois